



[VERSION FRANÇAISE NON OFFICIELLE]

Le 25 octobre 2023

Andrew Miller
Dirigeant principal des données
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Par courriel

Monsieur,

Objet : Projet de modernisation de la collecte de données

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est le principal organisme de défense des intérêts des promoteurs et des administrateurs de régimes de retraite dans la recherche d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et durable au Canada. Nous représentons les promoteurs, administrateurs et fiduciaires de régimes de retraite des secteurs privé et public et nos membres représentent des régimes de revenu de retraite qui couvrent des millions de participants.

Merci d'avoir pris le temps de nous rencontrer le 25 septembre au sujet du projet pluriannuel du BSIF visant à moderniser la collecte de données pour les institutions financières sous réglementation fédérale (IFF), y compris les banques et les assureurs, et les régimes de retraite fédéraux (RRF). Le projet a commencé par l'envoi d'une lettre datée du 26 juin 2023 accompagnée d'un questionnaire, laquelle a également été transmise, selon nos informations, aux IFF et aux RRF. Comme discuté lors de notre rencontre, les objectifs annoncés de collecte de données pertinentes de qualité et d'amélioration de l'expérience et de l'efficacité du processus de collecte sont tout à fait louables. Néanmoins, il nous semble que le questionnaire joint à la lettre destiné aux acteurs du secteur, ainsi que les objectifs d'obtenir des données granulaires à jour, ont une pertinence limitée pour les RRF. Au moment de commencer votre examen, merci de tenir compte de ce qui suit :

- **La mise en place d'une nouvelle solution technologique pour la collecte de données** – À l'heure actuelle, les données transmises au BSIF sont stockées sur un site RSS via la Banque du Canada. Bien que le site soit fonctionnel, il y aurait des opportunités pour de l'amélioration, et nous serions en faveur d'une mise à niveau de la plateforme.
- **L'élargissement des exigences en matière de déclarations** – Les documents semblent indiquer que davantage de données seraient recueillies (y compris des données ponctuelles et non structurées), et de façon plus fréquente. Les exigences en matière de déclaration sont définies dans la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP), ainsi que par les règlements connexes et les Directives du surintendant. Les déclarations requises incluent notamment les

activités annuelles, dont la Déclaration annuelle de renseignements, les états financiers vérifiés, les déclarations de renseignements sur les placements et les rapports actuariels déterminant la solvabilité et la capitalisation d'un régime de retraite.

Par ailleurs, les RRF sont tenus d'examiner chaque année leur énoncé des politiques et des procédures de placement, mais pas de le soumettre. Il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter des changements à la LNPP et ses règlements avant de modifier les exigences en matière de collecte de données.

Avant de déployer de nouveaux projets de collecte de données, il convient de démontrer que les exigences actuelles ne suffisent pas à protéger les intérêts des bénéficiaires du régime. L'intention déclarée est de recueillir des données plus actuelles, crédibles et granulaires (au besoin) pour favoriser la prise de décisions basées sur les risques par le BSIF. Cependant, les régimes de retraite et leurs risques sont de nature long-terme, les risques les plus importants étant liés à la répartition cible de l'actif.

Dans la plupart des cas, les documents annuels qui regroupent les données devraient suffire à évaluer les risques. En de rares occasions, il peut être souhaitable de disposer de données intérimaires, comme celles issues du sondage ponctuel mené à l'été 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il peut également arriver que des requêtes portant sur un régime en particulier soient faites pour répondre à des préoccupations réglementaires, sans pour autant être étendues à l'ensemble des régimes et ainsi augmenter le fardeau.

Le document semble indiquer que le BSIF souhaite gérer les risques de façon proactive. Cependant, les sondages ponctuels menés récemment sur les investissements en cryptoactifs et les impacts potentiels de l'effet de levier dans les mandats d'investissements guidés par le passif à la suite de la crise des obligations du gouvernement au Royaume-Uni ont été de nature réactive, contraignants pour les administrateurs de régimes et sans aucun avantage apparent pour les bénéficiaires. Comme l'indique le numéro 28 du bulletin *InfoPensions*, « Selon les informations recueillies, la majorité des RRPF sondés ne sont pas exposés aux cryptoactifs ni aux activités liées aux cryptoactifs. Ces RRPF ont par ailleurs indiqué qu'ils n'envisageaient pas à l'heure actuelle d'investir dans ces types de placements. » Un sondage n'était pas nécessaire pour arriver à cette conclusion peu surprenante. Il aurait en outre été possible d'obtenir la majeure partie des renseignements sur les impacts potentiels de l'effet de levier dans les mandats d'investissements guidés par le passif à partir de l'information dont disposait le BSIF, dont les mises à jour provenant des documents déposés au 30 juin devenaient disponibles moins d'un mois suivant le sondage ponctuel.

- **Les intervenants** – Le projet a été annoncé comme une initiative tripartite du BSIF, de la Banque du Canada et de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). La SADC n'a cependant aucun lien avec les RRF, et les exigences de la Banque du Canada en matière de déclaration se limitent à l'hébergement du site permettant la soumission des déclarations annuelles. En revanche, les RRF doivent régulièrement se conformer aux exigences en matière de déclarations de l'Agence du revenu du Canada, et soumettre des déclarations trimestrielles à Statistique Canada relativement aux actifs investis. Nous recommandons par conséquent la consultation de ces

deux organismes avant d'adopter tout changement, de façon à réduire les obligations de déclaration pour les RRF.

- **Les discussions avec les acteurs du secteur** – Nous sommes favorables à ce que les forums de discussion qui seront mis en place soient adaptés séparément à chacun des secteurs réglementés, les besoins et les exigences en matière de déclaration pour les régimes de retraite et pour les secteurs des services bancaires et de l'assurance étant très différents. Les risques de liquidité des régimes de retraite, par exemple, sont bien différents de ceux des banques, celles-ci pouvant faire l'objet de retraits massifs, comme on l'a vu récemment lors de la crise des banques régionales aux États-Unis. Du côté des régimes de retraite, les préoccupations en matière de liquidité visent principalement à garantir que suffisamment d'actifs sont disponibles pour payer les rentes mensuelles (qui sont prévisibles), ainsi que tout montant forfaitaire, et que les fonds sont disponibles pour les appels de marge et les appels de capitaux pour les investissements dans lesquels le régime s'est engagé.

Nous suggérons également que les discussions avec les acteurs du secteur des régimes de retraite se concentrent sur les prestataires de service, y compris les firmes d'actuaire, les vérificateurs, les dépositaires, les responsables de la tenue de dossiers pour les régimes à cotisations déterminées et les associations du secteur (comme l'ACARR), plutôt que sur les régimes de retraite comme tels. Les prestataires de services sont des partenaires clés dans la transmission des données relatives aux régimes de retraite et sont les mieux placés pour commenter l'expérience et l'efficacité des soumissions. Seuls les plus gros régimes de retraite disposent de ressources suffisantes pour fournir une rétroaction significative dans le cadre de cet exercice.

En ce qui concerne le questionnaire :

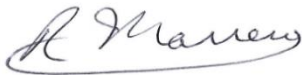
- À la page 3, on nous demande d'indiquer le nom et l'adresse courriel de personnes-ressources pour divers rôles et responsabilités. Or, les régimes de retraite ne sont pas organisés de cette manière et le nombre de rôles demandés dépasserait les besoins en personnel de la vaste majorité des RRF. Dans la *Déclaration annuelle de renseignements* due le 30 juin, il faut indiquer les coordonnées du promoteur et de l'administrateur du régime. Ce format est beaucoup plus approprié que celui du questionnaire.
- La question 1 porte sur les composantes clés du projet de modernisation de la collecte de données. L'élément le plus important est d'évaluer les données réglementaires recueillies actuellement en vue de déterminer des opportunités pour améliorer et combler les lacunes. Le BSIF ne semble pas avoir besoin de plus de données pour évaluer les risques pertinents auxquels sont confrontés les RRF ou pour améliorer les effets pour les bénéficiaires.
- À la question 2, l'élément le plus important est de tenir compte de la capacité des acteurs du secteur et des répercussions sur les ressources liées à la modification des exigences réglementaires. Ce n'est pas une bonne utilisation des ressources des régimes de retraite que de recueillir des données qui ne seront pas utiles aux bénéficiaires des régimes.

- À la question 3, bon nombre de RRF s'en remettent aux dépositaires pour l'application des normes du secteur en matière de données. Si des données supplémentaires sont nécessaires, on devrait tirer parti des soumissions trimestrielles à Statistique Canada. Bien que Statistique Canada ne soit pas en mesure de communiquer les données aux fins de confidentialité, les mêmes données pourraient être fournies à plus d'un organisme.

Enfin, les organismes de réglementation des régimes de retraite et les administrateurs de régimes doivent consacrer des ressources importantes à la prévention des risques liés à la cybersécurité. Le fait de devoir fournir davantage de données au BSIF, ou par l'entremise de différentes plateformes, risque d'alourdir la charge de travail des ressources, ce dont le projet devrait tenir compte.

Nous sommes à votre disposition pour discuter davantage de ce projet et adopter une approche collaborative pour la suite des choses.

Cordialement,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Ric Marrero", with a stylized flourish underneath.

Ric Marrero
Chef de la direction
ACARR